

ALBI (81) - APRÈS 8 MOIS EN UNITÉ POUR MALADES DIFFICILES, BOUAZZA BENOVAHI, RECONNU PÉNALEMENT IRRESPONSABLE, DE RETOUR DANS LE TARN.

L'assassin de Gaillac hospitalisé au Bon Sauveur

Énième rebondissement dans le dossier du meurtre de Gaillac. Selon nos informations, l'assassin de Francine Roques, Bouazza Benouahi, placé d'office sur décision du préfet du Tarn depuis février à l'Unité pour malade difficile (UMD) de Cadillac (Gironde) à l'issue du procès, a été transféré début octobre au Bon Sauveur d'Albi, dans un secteur fermé.

Benouahi avait été déclaré coupable du meurtre de cette mère de famille de 54 ans, mais acquitté car reconnu irresponsable pour raisons psychiatriques. Le verdict avait été accueilli par les cris de douleurs et de colère de la famille de la victime, égorgée en pleine rue avec une lame de 20 cm pour « sauver le monde des flammes de l'enfer ».

À l'énoncé du verdict, le procureur de la République d'Albi, Jean-Christophe Müller, avait requis l'hospitalisation d'office de Bouazza Benouahi. Hospitalisation aussitôt signée par le préfet du Tarn, François-Xavier Ceccaldi. Hier ce dernier réagissait en ces termes au retour de Benouahi dans le Tarn : « Dès que j'ai appris que Bouazza Benouahi était transféré au Bon Sauveur à Albi, je me suis occupé personnellement de son transfert, en lien avec la direction du Bon Sauveur, la police nationale et le procureur. Compte tenu de la personnalité de l'intéressé, des mesures de précautions spécifiques le concernant ont été prises afin d'éviter tous les risques. »

Jean-Christophe Müller, qui en tant qu'avocat général avait demandé une peine de 30 ans de prison dont 20 de sûreté, n'a que modérément goûté le transfert du malade : « J'ai écrit pour m'opposer absolument à ce transfert dans une unité normale en raison des risques pesant sur les garanties de sécurité. À ce jour je ne sais pas si j'ai été entendu. »

Du côté de l'établissement psychiatrique, on se refusait hier, secret médical oblige, à infirmer ou confirmer l'information. Toutefois, le Dr Jean-Luc Rosières, chef du service du secteur II, explique qu'un « patient ne peut rester toute sa vie dans une unité pour malade difficile (UMD) » : « Il n'existe que 4 centres de ce type en France. Les malades qui y sont admis reçoivent des soins, puis sont renvoyés vers l'établissement dont ils proviennent. C'est une procédure normale, prévue par la loi. En ce qui concerne les placements d'office, il faut savoir que les décisions de transferts et à terme de sortie ne sont pas le fait d'un seul homme. C'est une décision collégiale, médico-administrative. » Le médecin psychiatre plaide toutefois pour une plus grande sérénité : « On ne peut pas stigmatiser en permanence les malades, ni les enfermer pour toujours. Il faut de la sérénité pour soigner. »

Une sérénité sans doute difficilement compatible avec l'émotion de la famille Roques:«Je constate, expertises médicales à l'appui, qu'en l'espace de quelques mois il va beaucoup mieux», commentait hier Me Denis Benayoun, leur avocat. «Ce qui veut dire que lorsqu'il prend son traitement et qu'il ne s'alcoolise ni ne se drogue volontairement, il va mieux.» Christian Stawoski, président de l'association Delphine-Cendrine, qui demande la suppression de l'article sur l'irresponsabilité pénale (art.122-1), proche de la fille de la victime, disait hier sa surprise : « A la barre, en février, des experts sont venus nous expliquer qu'il était très facile, en hôpital psychiatrique, de se procurer du cannabis. Il serait malheureux qu'il faille que Benouahi repasse à l'acte pour qu'on prenne conscience du problème. » C'est en effet sous l'emprise conjuguée de l'alcool et de drogues que Bouazza Benouahi avait égorgé Francine Roques, le 24 février 2003. Le procès en appel aura vraisemblablement lieu en janvier à Toulouse.

Jérôme Schrepf